

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 07926

Numéro SIREN : 879 763 340

Nom ou dénomination : 100T'OR

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 23558

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2021
DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

LE 05 AOUT 2021

Néant

Désignation de l'entreprise 100T'OR

Adresse de l'entreprise 3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623 94310 ORLY

SIRET 8 7 9 7 6 3 3 4 0 0 0 0 1 2

SOUS LE N° 23 558

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3 Durée de l'exercice précédent * 1

Exercice N clos le
3,1|1,2|2,0,2,0

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ		Brut 1	Amortissements Provisions		Net 3
			2	2	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
Immobilisations corporelles *		028	32 723	030 636	32 087
Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)	044	32 723	048 636	32 087
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	311 716	062	311 716
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068 072	4 754 6 111	070 074	4 754 6 111
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	61 064	086	61 064
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	383 645	098	383 645
	Total général (I + II)	110	416 368	112 636	415 732

PASSIF

CAPITAUX PROPRES			Exercice N 1		NET
			1	1	
Capital social ou individuel *				120	100 000
Écarts de réévaluation				124	
Réserve légale				126	
Réserves réglementées *				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131	132	
Report à nouveau				134	
Résultat de l'exercice				136	11 513
Provisions réglementées				140	
	Total I	142			111 513
Provisions pour risques et charges				154	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166 946
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	200 000) 172	303 273
	Produits constatés d'avance				174
				Total III	176 304 219
	Total général (I + II + III)	180			415 732
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 32 723
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	100T'OR	Formulaire déposé au titre de l'IR	018		Néant <input type="checkbox"/> *
A – RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210 2 555
	Production vendue		Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
			Services *		217		218 21 071
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232 23 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234 285 834
	Variation de stocks (marchandises) *						236 (311 716)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :						242 34 822
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)				243		244 333
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254 636
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				259		262 4
					260		
				Total des charges d'exploitation (II)			264 9 912
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							
	Produits financiers (III)	280	70	Charges financières (V)			270 13 714
	Produits exceptionnels (IV)						294 239
	Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D))	347			290 300
				348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 2 032
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 513		314
Réintégations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 032	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies A</i>)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i>)	991					
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. <i>sexties</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septies</i>)	993			
	Droit divers				346		350
	Créance due au report en arrière du déficit						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> 1) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> 5) 643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> 1B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> 1C) 647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> 1D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 <i>decies</i> 1F) 641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> 1F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G) 649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	13 545
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	13 545

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT-SD

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*

Désignation de l'entreprise : 100T'OR

Néant *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104	106		
	Autres	110		112		114	116		
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124	126		
	Constructions	130		132		134	136		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144	146		
	Installations générales, agencements divers	150		152		154	156		
	Matériel de transport	160		162	32 723	164	466	32 723	
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174	176		
Immobilisations financières		180		182		184	186		
TOTAL		190		192	32 723	194	196	32 723	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	636	554		556	636
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	636	574		576	636
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values				
					Court terme *	Long terme			
①	②	③	④	⑤	⑥	19 % ⑦	15 % ou 12,8 % ⑧	0 % ⑨	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus values taxable à 19 % ⑩		579		Régularisations 590	583	591	595	
	TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT SD

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS100T'OR
Désignation de l'entreprise : _____Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immobil. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
	TOTAL	770
		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires bois CSG CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT SD.

Désignation de l'entreprise: 100T'OR

Néant

Exercice ouvert le: 01/12/2019 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 1 3

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis	376
Dont handicapés	657
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105

TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150

TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

/

/

Date de cessation

/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1) Néant | * |

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 7 9 7 6 3 3 4 0

Dénomination de l'entreprise

100T'OR

Adresse (voie)

3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623

Code postal

94310

Ville

ORLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	50000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	E.U.R.I.	Dénomination	BARTER AND TRADE INTERNATIONAL			
N° SIREN (si société établie en France)	381323294		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	50000
Adresse :	N°	46	Voie	RUE DE L'EQUERRE		
	Code Postal	18290	Commune	CROISSY-SUR-SEINE		
			Pays	FRANCE		

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
			Pays			

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
			Pays			

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
			Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	DESMONTS	Prénom(s)	STEPHANIE			
	Nom marital			% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	50000	
Naissance:	Date	21/07/1972	N° Département	27	Commune	BERNAY	Pays	FRANCE
Adresse :	N°	46	Voie	RUE DE L'EQUERRE				
	Code Postal	18290	Commune	CROISSY-SUR-SEINE				
			Pays	FRANCE				

Titre (2)		Nom patronymique			Prénom(s)			
	Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune					
			Pays					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant x *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 7 9 7 6 3 3 4 0

Dénomination de l'entreprise

100T'OR

Adresse (voie) 3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623

Code postal 94310

Ville

ORLY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° _____	Voie _____	
Code Postal _____	Commune _____	Pays _____

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

L'imprimé a date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01122019 et clos le 31122020

Régime simplifié d'imposition

X

Régime réel normal

Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME Innovante, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 206-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

Adresse du siège social

COOTIOR
3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENSIA 623
94310 ORLY

SIRET 8 7 9 7 6 3 3 4 0 0 0 0 1 2 Mél :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Commerce de détail, de biens d'occasion en magasin

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	13 545 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête Nom / Adresse de groupe N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

CONTRATO CONSEIL
62 RUE DE VERSAILLES
78150 LE CHESNAY

Tél: 0139549595

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 12052021 Lieu: ORLY

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Examen de conformité prestataire : fiscale (ECF)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice
du _____ 01/12/2019
au _____ 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		6	7	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2020... (total col 9 + total col 10) ⑩	- de l'exercice 2020... ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire	À ORLY, le 12052021 Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À soucrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % *b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit

2468

(4 soumettre par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit
Total						

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

(2021)

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

100T'OR

(2021)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

100T'OR

Taux réduit d'impôt sur les sociétés

**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2021)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

100T'OR
3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623 94310 ORLY

Numéro SIRET du principal établissement

87976334000012

Code APE

4779Z

Adresse du siège social si différente

--

I . Résultats de l'exercice**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	13 545
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	41 297
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	13 545
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		13 545

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

--

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

--

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2021)
PAGE 1/3

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

100T'OR
87976334000012
4779Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

: OCT '08

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2021)
PAGE 3/3

CORRECTOR

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

100t'OR

société par actions simplifiée au capital social de 100 000 €
siège social : 3 Rue des Quinze Arpents Sénia 623 94667 ORLY CEDEX

RCS CRETEIL 879 763 340

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 21 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les comptes annuels sur lesquels il est statué sont ceux de l'exercice de la société ayant couru de son immatriculation, soit du 16 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires s'élève à 23 626 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 23 626 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent pour leur part à 9912 €.

Le résultat financier s'élève à 169 € (négatif).

L'impôt sur les sociétés s'élève à 2032 €.

Compte tenu des éléments précités le résultat d'exploitation s'élève à 13 714 € (positif).

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 11 513 €.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Les éléments dont nous disposons à ce jour laissent à penser que l'exercice 2021 connaîtra une activité équivalente.

EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas d'événement marquant à signaler depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons pas développé d'action particulière dans ce domaine.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice ainsi qu'il suit :

- à la réserve légale la somme de 10 000 €
- au poste de report à nouveau la somme de 1513 €

Du fait de cette affectation, le poste «report à nouveau» s'élèvera à 1513 € (créditeur).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions légales, sont apportées les informations suivantes :

Il n'est pas été distribué de dividendes.

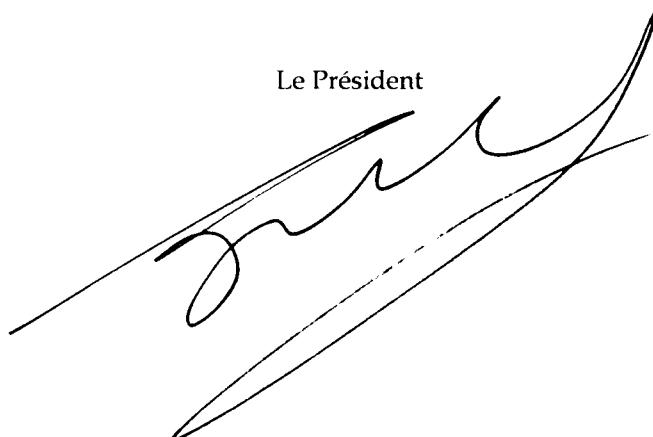
- dépenses non déductibles et charges "somptuaires" réintégrés au résultat fiscal : néant
- répartition du capital : inchangée
- prises de participation : inchangées

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera soumis au vote des associés l'approbation de la convention d'apport en compte courant selon laquelle la société BTI a apporté en compte courant à la société 100t'OR la somme de 200 000 € le 20 octobre 2020 moyennant un intérêt de 0,2% l'an, ainsi que de l'avance faite par Monsieur Joël TUAL pour un total de 100 000 €, rémunérée également au taux de 0,2%.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



100t'OR

société par actions simplifiée au capital social de 100 000 €
siège social : 3 Rue des Quinze Arpents Sénia 623 94667 ORLY CEDEX

RCS CRETEIL 879 763 340

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mil vingt et un et le 30 Juin à 18 heures les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président au siège social de la société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société.
- La feuille de présence.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020**
- **Approbation des conventions réglementées**
- **Affectation du résultat**

Le président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président donne lecture du rapport de gestion. Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION, APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 11 513 €, et donne quitus au président de sa gestion. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



DEUXIEME RESOLUTION, AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 soit le bénéfice de 11 513 € de la manière suivante :

- à la réserve légale la somme de 10 000 €
- au poste de report à nouveau la somme de 1513 €

Du fait de cette affectation, le poste «report à nouveau» s'élèvera à 1513 € (créditeur).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION, CONVENTION REGLEMENTEES

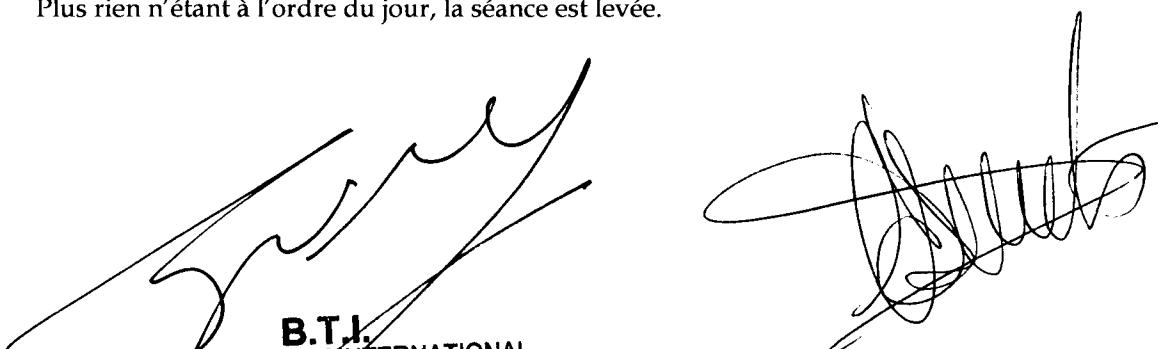
L'assemblée générale, connaissance prise de la convention conclue entre la société 100t'OR et la société BTI en date du 20 octobre 2020, aux termes de laquelle ladite société BTI a apporté en compte-courant à la société 100t'OR la somme de 200 000 € (deux cent mille €) pour une durée d'un an renouvelable au taux d'intérêt de 0,2%, ainsi que de l'avance faite par Monsieur Joël TUAL pour un total de 100 000 € (rémunérée également au taux de 0,2%) approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION, POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



B.T.I.
BARTER & TRADE INTERNATIONAL
46, rue de l'équerre
78290 CROSSEY SUR SEINE
Tél. : ~~33 (0)6 62 94 17 00~~
SIREN : 381 323 294